



COMMISSION DES COUPES

Permanence tous les mardis à 16 heures
Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.
Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :
 - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
 - soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
 - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.
2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.
A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.
4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°20
Réunion du 21 Janvier 2019

Président : M. LANDUCCI Julien

Présent(s) : MM. Marc BENINCASE, Jean-Paul DELALANDE, Denis RICCI, Gérard AUDEL.

Excusé(s) : M. Romain SENESI.

RAPPEL :

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXEE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARE FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT EGALEMENT INFORMES QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RESULTATS DANS LES 48 HEURES.

Ce jour a été effectué le tirage au sort des 1/8eme de finales des Coupes Côte d'Azur U17 et u15 par Mr Francis MAGGI, Secrétaire Général adjoint du district de la côte d'azur.

U17:

AS MONACO - ESSNN
AOTL/LEVENS - ES BAOUS
ES CONTES - FC MOUGINS ou FC ANTIBES
US CAP DAIL - AS CANNES
CAVIGAL - ASTAM
GAZELEC - SP COC
ESCR - FC BEAUSOLEIL/ROSM
USMN - ECMV

Les rencontres auront lieu le 16 Février 2020. Les clubs recevant sont priés de faire parvenir leurs horaires avant le 01 Février 2020 au plus tard.

U15:

ASCCF - SC MOUANS SARTOUX
LEVENS/AOTL - US CAP D'AIL
CDJ ANTIBES - AS ST MARTIN
ESVL - AS FONTONNE
CAVIGAL - USMN ou AS MONACO
FC MOUGINS - USRVN
ESCR - JS JLP
CANNES OSC - OGC NICE ou AS CANNES

Les rencontres auront lieu le 16 Février 2020. Les clubs recevant sont priés de faire parvenir leurs horaires avant le 01 Février 2020 au plus tard.

FESTIVAL U13 FEMININ :

Vu les clubs engagés et le problème de disponibilité des terrains le 08 Février 2020, le Festival U13 Féminin est avancé au 01 Février 2020.

En accord avec la commission des championnats Féminin, la journée du 01 Février est reportée au 08 Février 2020

Le site retenu est celui de l'ASCCF, sur le terrain de SAUVAIGO 3.

14 clubs engagés, 8 qualifiés pour la finale départementale du 21 Mars 2020.

Ce plateau se composera de 2 poules A et B de 5 et 1 poule C de 4. Seront qualifiés les 3 premiers dans les poules de 5 et les 2 premiers dans la poule de 4.

Compositions des poules :

POULE A : USCBO, ESCR, RC GRASSE, FC MOUGINS, CA PEYMEINADE.

POULE B : OGCN, CAVIGAL, SC MOUANS SARTOUX, FC CARROS, AS CCF.

POULE C : ESLV, US MANDELIEU, AS CANNES, ES CONTES.

La poule A débutera ses rencontres à 13h30, la poule B débutera à 13H50 et la poule C à 14H10.

Les clubs sont priés de se présenter sur le site 1 heure avant le début de leurs rencontres.

FESTIVAL U12 ET U13.

RAPPEL

Les rencontres des poules A débuteront à 14h00 et B à 14h20, celles des poules C débuteront à 16h00 et D à 16h20.

Les clubs sont priés de se présenter sur le site 1 heure avant le début de leurs rencontres.

Le Président de séance :
M. Julien LANDUCCI

Le Secrétaire de séance :
M. Denis RICCI